

Sao Tome and Principe

1. Le chapitre 1 indique le nom de l'État partie avec l'année de ratification ou d'acceptation de la Convention du patrimoine mondial et cherche à obtenir des informations sur les groupes ou institutions impliqués dans la préparation de la section I du Rapport.

1.1 - État partie

Sao Tomé-et-Principe

1.2 - Date de ratification/accesion/adhésion à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel

25/07/2006

1.3 - Groupes et institutions participant à la préparation de la section I du Rapport périodique

Commission nationale pour l'UNESCO

2. Synergies avec les autres conventions, programmes et recommandations pour la conservation du patrimoine culturel et naturel

2.1. Accords multilatéraux sur l'environnement

2.1.1 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, outre la Convention du patrimoine mondial, votre État est/n'est pas partie aux accords suivants/en attente d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.1.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		×	
2.1.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)		×	
2.1.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	×		
2.1.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)	×		
2.1.1.5	Convention de Ramsar sur les zones humides (Ramsar)	×		
2.1.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)	×		
2.1.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)	×		

2.1.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) site(s) Ramsar dans le cadre de la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar). Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.

Selon les informations disponibles, aucune propriété dans votre État partie est actuellement inscrite.

2.1.3 - Votre État partie a-t-il l'intention de proposer l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années ?

Oui

2.1.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial que votre État partie a l'intention de proposer pour inscription (en tout ou en partie) sur la Liste des zones humides d'importance internationale au cours des trois prochaines années.

Lagune Amélia

2.1.5 - Indiquez les autres accords multilatéraux régionaux ou internationaux sur l'environnement dont votre État est signataire pour le patrimoine naturel.

2.2. Conventions culturelles de l'UNESCO

2.2.1 - Le tableau ci-après indique la/les convention(s) culturelle(s) de l'UNESCO à laquelle/auxquelles votre État partie est partie, non partie, ou en cours d'adhésion. Vérifiez et modifiez les données si nécessaires.

		Non partie	Partie	En cours d'adhésion
2.2.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel		×	
2.2.1.2	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé	×		
2.2.1.3	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999)	×		

2.2.1.4	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.1.5	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2.2.1.6	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2.2.1.7	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

2.2.2 - Indiquez les conventions ou accords régionaux ou internationaux concernant le patrimoine culturel auxquels votre État partie est partie ou en cours d'adhésion

2.2.3 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, les biens du patrimoine mondial suivants situés dans votre État partie sont inscrits sur la liste des biens culturels sous protection renforcée au titre du Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1999).

Selon les informations disponibles, aucune propriété dans votre État partie est actuellement inscrite.

2.2.4 - Votre État partie a-t-il l'intention de demander une protection renforcée pour l'un quelconque de ses biens du patrimoine mondial au titre du deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé au cours des trois prochaines années ?

Non

2.2.5 - Indiquez les biens pour lesquels l'État partie compte demander une protection renforcée.

2.3. Programmes de l'UNESCO

2.3.1 - Le tableau ci-après indique le(s) programme(s) de l'UNESCO au(x)quel(s) votre État partie participe. Vérifiez et modifiez les données si nécessaire.

		Non	Oui
2.3.1.1	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
2.3.1.2	Géoparcs mondiaux UNESCO	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

2.3.2 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère.

Selon les informations disponibles, aucune propriété dans votre État partie est actuellement inscrite.

2.3.3 - Votre État partie compte-t-il demander l'inscription d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) en tant que réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère ?

Oui

2.3.4 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) que l'État partie compte proposer pour inscription comme réserve(s) de biosphère dans le cadre du Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère :

Lagune Amélia et obo park /

2.3.5 - D'après les informations dont dispose le Centre du patrimoine mondial, votre/vos bien(s) du patrimoine mondial suivant(s) est/sont également désigné(s) (en tout ou en partie) géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO.

Selon les informations disponibles, aucune propriété dans votre État partie est actuellement inscrite.

2.3.6 - Votre État partie a-t-il proposé la désignation d'un/de bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) comme géoparc(s) mondial/mondiaux UNESCO ?

Non

2.3.7 - Indiquez le(s) bien(s) du patrimoine mondial (en tout ou en partie) pour lequel/lesquels une candidature a été adressée pour obtenir le statut de géoparcs mondial UNESCO.

2.4. Merci de répondre aux questions suivantes qui évaluent la synergie au niveau de la mise en œuvre de ces conventions et programmes au sein de votre État partie.

2.4.1 - Le Point focal du patrimoine mondial communique-t-il avec les Points focaux de la/des convention(s)/programme(s) ci-après ?

		Sans objet	Non	Oui
2.4.1.1	Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

2.4.1.2	Convention sur la diversité biologique (CDB)			X
2.4.1.3	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)		X	
2.4.1.4	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)		X	
2.4.1.5	Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)		X	
2.4.1.6	Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPGAA)		X	
2.4.1.7	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)		X	
2.4.1.8	Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		X	
2.4.1.9	Deuxième protocole relatif à la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé		X	
2.4.1.10	Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels		X	
2.4.1.11	Convention de 2001 sur la protection du patrimoine culturel subaquatique		X	
2.4.1.12	Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel			X
2.4.1.13	Convention de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles		X	
2.4.1.14	Programme intergouvernemental sur l'Homme et la biosphère		X	
2.4.1.15	Géoparc mondiaux de l'UNESCO		X	

2.4.2 - Commentez, le cas échéant, les communications entre le Point focal du patrimoine mondial et les Points focaux des autres conventions/programmes :

2.4.3 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine naturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?

Non

2.4.4 - Les Points focaux du patrimoine mondial participent-ils à la révision et à la mise en œuvre des stratégies, politiques et plans d'actions nationaux relatifs au patrimoine culturel national, en dehors des questions liées au patrimoine mondial ?

Oui

2.5. Deux Recommandations de l'UNESCO concernent particulièrement la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial : Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel et Recommandation 2011 concernant le paysage urbain historique. Cette question suppose de réfléchir à la manière dont l'État partie les a prises en compte dans le développement des politiques nationales de protection du patrimoine culturel et naturel.

2.5.1 - Votre État partie utilise-t-il les dispositions de la Recommandation de 1972 et de la Recommandation de 2011 pour définir des politiques ou stratégies de protection du patrimoine culturel et naturel ?

		Oui	Non
2.5.1.1	Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel	X	
2.5.1.2	Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique		X

2.5.2 - Précisez le niveau d'application de chaque Recommandation :

3. Liste indicative

3.1 - Lors de la préparation de votre Liste indicative, avez-vous utilisé certains des outils suivants pour faire une évaluation préliminaire de la valeur universelle exceptionnelle potentielle ?

Réunions pour harmoniser les Listes indicatives de votre région	
Stratégie globale de l'UNESCO pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible	
Autres analyses comparatives mondiales	
Manuel de référence « Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial »	

3.2 - Avez-vous utilisé le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Non

Si vous avez répondu « Oui », précisez les formes de recommandations en amont que vous avez utilisées et leur efficacité.

3.3 - Comptez-vous utiliser le processus en amont pour réviser votre Liste indicative ?

Non

3.4 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils le potentiel de susciter le dialogue et la coopération entre les États parties et les différentes communautés ?

Non

3.5 - Nommez le(s) site(s) qui ont ce potentiel

3.6 - Veuillez évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes (le cas échéant) dans la préparation de la Liste indicative

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Bon
Administration(s) régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Bon
Collectivité(s) locale(s)	Bon
Autres services gouvernementaux	Bon
Commission nationale pour l'UNESCO	Bon
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Sans objet
Communautés locales/résidents	Bon
Peuples autochtones	Sans objet
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sans objet
Industries/tourisme locaux et autres parties prenantes	Bon
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Sans objet
Consultants/experts	Sans objet
Coordonateur(s)/gestionnaire(s) de site	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	

3.7 - La préparation de la Liste indicative a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

L'équilibre hommes-femmes a été explicitement intégré au processus mais des insuffisances subsistent au niveau de la mise en œuvre.

3.8 - Les sites inscrits sur votre Liste indicative ont-ils déjà reçu d'autres désignations internationales dans le cadre d'autres conventions/programmes de l'UNESCO ou de la Convention de Ramsar sur les zones humides ?

Sans objet

Si vous avez répondu « oui », indiquez le(s) site(s), identifiez la/les autre(s) désignation(s)/programme(s) concerné(s) et les avantages attendus d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

3.9 - Commentaires : indiquez vos commentaires, conclusions et/ou recommandations sur la Liste indicative (questions 3.1 à 3.8)

4. Propositions d'inscription

4.1 - Évaluer le niveau d'engagement des entités suivantes dans la préparation des dossiers de proposition d'inscription les plus récents

Institution(s) nationale(s) gouvernementale(s)	Bon
Administration(s)/régionale(s)/provinciale(s)/locale(s)	Bon
Collectivité(s) locale(s)	Bon
Autres services gouvernementaux	Bon
Commission nationale pour l'UNESCO	Bon
Collectivités locales dans le périmètre du bien ou dans ses environs	Sans objet
Communautés locales/résidents	Bon
Peuples autochtones	Sans objet
Autres groupes spécifiques (précisez ci-après)	Sans objet
Propriétaires fonciers	Sans objet
Industries/tourisme locaux et acteurs du commerce	Bon
Organisation(s) non gouvernementale(s)	Sans objet
Consultants/experts	Sans objet
Gestionnaire(s)/coordonnateur(s) de site	Sans objet
Si vous avez choisi « Autres groupes spécifiques », précisez	

4.2 - La préparation des dossiers de proposition d'inscription à la Liste du patrimoine mondiale les plus récents a-t-elle intégré une contribution et une participation équilibrées entre hommes et femmes ?

Oui

4.3 - Évaluer les bénéfices perçus dans votre pays suite à l'inscription d'un site sur la Liste du patrimoine mondial

Amélioration de la durabilité environnementale, en valorisant des sites essentiels au bien-être des êtres humains	Avantages importants
Développement social renforçant l'inclusion et l'équité entre toutes les parties prenantes	Avantages importants
Renforcement (législatif, réglementaire, institutionnel et/ou traditionnel) de la protection et de la conservation du patrimoine	Avantages importants
Amélioration des pratiques de conservation	Avantages importants
Valorisation et amélioration de la participation des communautés aux processus liés au patrimoine	Avantages importants
Meilleure mise en valeur des sites	Sans objet
Honneur/prestige accru	Sans objet
Augmentation du financement	Avantages limités
Auxiliaire supplémentaire de défense d'intérêts/d'influence politique	Avantages limités
Renforcement de la paix et de la sécurité, avec la promotion des partenariats et de la conservation	Sans objet
Augmentation du nombre de touristes et de visiteurs	Avantages limités
Promotion d'un développement économique inclusif, offrant des emplois et des revenus décents aux communautés	Avantages limités
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	

4.4 - Évaluez dans quelle mesure l'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial contribuera à atteindre les objectifs de la Politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes	Contribution importante
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique	Contribution importante
Contribuer à l'inclusion et à l'équité	Contribution importante
Améliorer la qualité de vie et le bien-être	Contribution modérée
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme	Contribution importante
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales	Contribution importante
Parvenir à l'égalité des genres	Contribution importante
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance	Contribution limitée
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité	Contribution importante
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local	Contribution importante
Assurer la prévention des conflits	Contribution importante
Protéger le patrimoine en cas de conflit	Contribution importante
Promouvoir la résolution des conflits	Contribution importante
Contribuer au relèvement après un conflit	Contribution importante
Autre(s) (précisez)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez	

4.5 - Commentaires : indiquez vos commentaires et/ou recommandations concernant la proposition d'inscription de biens sur la Liste du patrimoine mondial (questions 4.1 à 4.4)

5. Le chapitre vise à recueillir des informations sur le cadre juridique de protection, conservation et présentation du patrimoine culturel et/ou naturel et sur son efficacité. Le chapitre porte sur les exigences spécifiques de l'article 5 de la Convention du patrimoine mondial et permet de vérifier dans quelle mesure la « Recommandation de 1972 concernant la protection, au niveau national, du patrimoine culturel et naturel » est mise en œuvre. Il permet également d'évaluer si les dispositions de la politique de 2015 sur le patrimoine mondial et le développement durable sont appliquées.

5.1. - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine

culturel et/ou naturel de l'État partie

5.1.1 - Principaux textes de la législation nationale en matière de protection, conservation et mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

5.2. Commentaire sur la législation en vigueur

5.2.1 - Commentez, notamment si la législation préremplie n'est plus en vigueur

5.3. Autres législation(s) en vigueur

5.3.1 - S'il y a des textes de loi fondamentaux sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel non listés dans la question précédente, veuillez les ajouter sous cette rubrique.

5.4. Contribution d'autres législations et/ou réglementations à d'autres niveaux à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel

5.4.1 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie.

5.5. Adéquation du cadre juridique pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

5.5.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Il n'existe aucun cadre juridique pour l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		X
Le cadre juridique n'est pas adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique est en partie adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique est adapté à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel.		

5.6. Adéquation du cadre juridique pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie

5.6.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) est-il adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Il n'existe aucun cadre juridique pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		X
Le cadre juridique n'est pas adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique est en partie adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Le cadre juridique est adapté à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel.		

5.7. Application du cadre juridique

5.7.1 - Le cadre juridique (à savoir la législation et/ou la réglementation) relatif à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et/ou naturel de votre État partie peut-il être appliqué ?

		Il n'existe aucun cadre juridique	Il n'y a pas de capacités/ressources effectives pour rendre exécutoire le cadre juridique	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique pourraient être renforcées	Les capacités/ressources existantes pour rendre exécutoire le cadre juridique sont appropriées
5.7.1.1	Culturel			X	
5.7.1.2	Naturel			X	

5.8. Commentaires sur l'application du cadre légal

5.8.1 - Commentez les problèmes particuliers d'application.

5.9. Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés

5.9.1 - Dans quelle mesure les politiques générales de votre État partie donnent-elles une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a aucune politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.		
Il n'y a pas de politique générale spécifique donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés mais cela se pratique de manière ponctuelle.		X

Il y a une politique générale spécifique donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés mais avec des lacunes au niveau de la mise en œuvre.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Il y a une politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés et elle est effectivement mise en œuvre.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

5.10. Exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés

5.10.1 - Donnez des exemples de politique générale donnant au patrimoine une fonction dans la vie des communautés.

5.11. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable

5.11.1 - Dans quelle mesure votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel comme composante stratégique dans les politiques et stratégies nationales de développement durable ?

Protéger la diversité biologique et culturelle ainsi que les services et les bénéfices des écosystèmes.	Intégration importante
Renforcer la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique.	Intégration importante
Contribuer à l'inclusion et à l'égalité.	Intégration importante
Améliorer la qualité de vie et le bien-être.	Intégration importante
Respecter, protéger et promouvoir les droits de l'homme.	Intégration importante
Respecter, consulter et impliquer les peuples autochtones et les populations locales.	Intégration importante
Parvenir à l'égalité des genres.	Intégration importante
Garantir la croissance, l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance.	Intégration importante
Promouvoir les investissements économiques et le tourisme de qualité.	Intégration importante
Soutenir le renforcement des compétences, l'innovation et l'entrepreneuriat local.	Intégration importante
Assurer la prévention des conflits.	Intégration importante
Protéger le patrimoine en cas de conflit.	Sans objet
Promouvoir la résolution des conflits.	Intégration importante
Contribuer au relèvement après un conflit.	Sans objet
Autre(s)	Sans objet
Si vous avez choisi « Autre(s) », précisez :	

5.12. Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011

5.12.1 - S'agissant de la Recommandation de l'UNESCO concernant le paysage urbain historique (HUL), adoptée en 2011, votre État partie a pris des mesures pour (vous pouvez cocher plusieurs cases) :

<input type="checkbox"/> Définir et adopter des politiques publiques pour l'identification et la protection des strates historiques des environnements urbains.
<input type="checkbox"/> Définir et adopter des politiques publiques pour l'intégration harmonieuse des interventions contemporaines au tissu urbain historique.
<input type="checkbox"/> Définir et adopter des politiques publiques d'appui à l'intégration des stratégies de conservation du patrimoine urbain aux politiques et programmes nationaux de développement.

5.13. Intégration de la conservation et de la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle

5.13.1 - Avec quelle efficacité votre État partie intègre-t-il la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel dans des programmes de planification d'ensemble/à plus grande échelle ?

Il existe des politiques générales mais il y a des manquements à leur mise en œuvre.

5.14. Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel

5.14.1 - Votre État partie utilise-t-il les politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel ?

	Politique ou stratégie de l'UNESCO en matière de patrimoine mondial	Non	Oui
5.14.1.1	Document d'orientation sur les impacts du changement climatique sur le patrimoine mondial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5.14.1.2	Stratégie pour réduire les risques liés aux catastrophes sur les biens du patrimoine mondial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
5.14.1.3	Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

5.14.2 - La mise en œuvre des accords et programmes multilatéraux et des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial est-elle coordonnée et intégrée à l'élaboration de politiques générales nationales en vue de la conservation, de la protection et de la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

La mise en œuvre de ces accords et programmes multilatéraux, de politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial **est coordonnée et intégrée de façon limitée** aux politiques nationales.

5.15. Politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial

5.15.1 - Détaillez les politiques nationales spécifiques développées à partir des politiques et stratégies relatives au patrimoine mondial.

5.16. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (questions 5.1 à 5.15)

5.16.1 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'élaboration des politiques générales (Questions 5.1 à 5.15).

6. Inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel

6.1 - Si votre État partie a dressé des inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel, à quel(s) niveau(x) ont-ils été constitués et où en sont-ils ?

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour	Sans objet
Régional/provincial/État	Sans objet	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour
Local	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour	Inventaire complété ou régulièrement mis à jour
Autre	Sans objet	Sans objet

6.2 - Les inventaires/listes/registres permettent-ils de refléter la diversité du patrimoine culturel et naturel de votre État partie ?

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.		
Les inventaires/listes/registres ne reflètent pas la diversité du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres reflètent en partie la diversité du patrimoine.	x	x
Les inventaires/listes/registres reflètent toute la diversité du patrimoine.		

6.3 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour protéger le patrimoine culturel et naturel identifié ?

	Culturel	Naturel
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.		
Les inventaires/listes/registres ne sont pas activement utilisés pour la protection du patrimoine.		
Les inventaires/listes/registres sont parfois utilisés pour la protection du patrimoine.	x	x
Les inventaires/listes/registres sont fréquemment utilisés pour la protection du patrimoine.		

6.4 - Outre les praticiens du patrimoine et les institutions universitaires et patrimoniales, votre État partie fait-il participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres ?

	Culturel	Naturel
Votre État partie ne fait pas participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie prévoit de faire participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites de patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie fait parfois participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.		
Votre État partie fait régulièrement participer les communautés et les peuples autochtones à l'identification des sites du patrimoine culturel et/ou naturel pour intégration aux inventaires/listes/registres.	x	x

6.5 - Les inventaires/listes/registres sont-ils utilisés pour identifier des sites pour la liste indicative ?

	Culturel	Naturel	Mixte
Aucun inventaire/liste/registre du patrimoine n'a été établi.			

Les inventaires/listes/registres ne sont pas activement utilisés pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			
Les inventaires/listes/registres sont parfois utilisés pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.			
Les inventaires/listes/registres sont fréquemment utilisés pour identifier des sites à inscrire sur la liste indicative.	X	X	X

6.6 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les inventaires/listes/registres du patrimoine culturel et naturel (questions 6.1 à 6.5)

7. État des services relatifs à l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

7.1 - Quel est le degré de coopération des principales agences/institutions chargées du patrimoine culturel et/ou naturel dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine ?

Il y a **une certaine coopération** entre les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais des améliorations sont possibles.**

7.2 - Dans quelle mesure les autres agences gouvernementales (par exemple, responsables du tourisme, de la défense, des travaux publics, de la pêche, etc.) coopèrent-elles dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et/ou culturel ?

De manière générale, **une coopération existe** entre les autres agences gouvernementales et les principales agences/institutions dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, **mais il y a encore quelques lacunes.**

7.3 - Quel est le degré de collaboration des différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a aucune coopération entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.;		
Il y a une coopération limitée entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
De manière générale, une coopération existe entre les différents échelons gouvernementaux dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, mais il y a encore quelques lacunes.	X	X
Les différents échelons gouvernementaux coopèrent effectivement dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

7.4 - Quel est le degré de coopération des différents échelons gouvernementaux avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Il n'y a aucune coopération entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a une coopération limitée entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		
Il y a une certaine coopération entre les différents échelons gouvernementaux et tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel, mais il y a encore quelques lacunes.	X	X
Différents échelons gouvernementaux coopèrent effectivement avec tous les segments de la société civile dans l'identification, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

8. État des ressources financières et humaines

8.1 - Évaluer l'importance relative des sources de financement suivantes pour la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de votre pays.

Fonds de l'administration publique	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Autres niveaux gouvernementaux (État, provincial, local)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Fonds d'autres conventions/programmes internationaux	Pas de financement / non applicable
Financement international multilatéral (ex. Banque mondiale, BID, Union européenne, etc.)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Financement international bilatéral (ex. AFD, GIZ, DGCS, GEF, etc.)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien

ONG (internationales et/ou nationales)	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Fonds du secteur privé	Source majeure de financement pour les frais courants/l'entretien
Autre	Pas de financement / non applicable
Si vous avez choisi « Autre », précisez :	

8.2 - Votre État partie dispose-t-il de politiques permettant d'affecter les revenus des sites à la conservation et à la protection du patrimoine culturel et naturel ?

		Non	Oui
8.2.1	Culturel	X	
8.2.2	Naturel	X	

8.3 - Considérez-vous que le budget actuel est suffisant pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

	Culturel	Naturel
Le budget disponible est insuffisant pour assurer un minimum de conservation, de protection et de mise en valeur et représente une sérieuse contrainte pour les capacités de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.	X	X
Le budget disponible est acceptable mais pourrait être augmenté pour répondre totalement aux besoins de conservation, de protection et de mise en valeur.		
Le budget disponible est approprié et permet de répondre aux besoins actuels de conservation, de protection et de mise en valeur.		

8.4 - Indiquez le pourcentage de dépenses publiques annuelles affecté à l'identification, la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Catégories	Pourcentage %
8.4.1	Culturel	0,001%
8.4.2	Naturel	0,003%

8.5 - Estimez, en pourcentage, la part de dépenses publiques annuelles affectée au patrimoine culturel et naturel par chaque échelon gouvernemental.

Pourcentage		Culturel	Naturel
8.5.1	National/Fédéral	80 %	80 %
8.5.2	Régional/Provincial	15 %	17 %
8.5.3	Local	5 %	3 %
		Total 100 %	Total 100 %

8.6 - Les ressources humaines sont-elles adaptées pour conserver, protéger et mettre en valeur efficacement le patrimoine culturel et naturel ?

Ressources humaines	Culturel	Naturel
Les ressources humaines ne suffisent pas à couvrir les besoins de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel	X	X
Il existe toute une gamme de ressources humaines, mais elles ne permettent pas d'assurer de manière optimale la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel		
Les ressources humaines permettent de répondre aux besoins actuels en matière de conservation, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et/ou naturel.		

8.7 - Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant les ressources humaines et financières (Questions 8.1 à 8.6)

9. Développement des compétences

9.1 - Hiérarchisez les besoins de renforcement des compétences identifiés dans votre pays en matière de conservation, protection et mise en valeur du patrimoine culturel et naturel

	Culturel	Naturel
National/fédéral	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Listes indicatives	Priorité relative	Priorité relative
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Haute priorité	Haute priorité

Processus statutaire : Rapport et suivi	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Assistance internationale	Haute priorité	Haute priorité
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Haute priorité
Questions scientifiques et techniques	Haute priorité	Haute priorité
Processus de conservation traditionnels	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables des ressources	Haute priorité	Haute priorité
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Haute priorité	Haute priorité
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables du tourisme	Haute priorité	Haute priorité
Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Haute priorité
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Haute priorité	Haute priorité
Sensibilisation et promotion	Haute priorité	Haute priorité
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Haute priorité	Haute priorité
Développement durable	Haute priorité	Haute priorité
Protection et intégration de la diversité biologique et culturelle aux systèmes de gestion	Haute priorité	Haute priorité
Renforcement de la résilience aux catastrophes naturelles et au changement climatique : adaptation et atténuation	Haute priorité	Haute priorité
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Haute priorité	Haute priorité
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs : amélioration de la qualité de vie et du bien-être avec le patrimoine	Haute priorité	Haute priorité
Développement social inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité
Parité hommes-femmes dans le cadre des systèmes de gestion	Haute priorité	Haute priorité
Développement économique inclusif dans le cadre des systèmes de gestion du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité
Le patrimoine mondial comme catalyseur et vecteur pour la paix et la sécurité	Haute priorité	Haute priorité

9.2 - Hiérarchisez la priorité de formation des publics visés dans chacun des sujets/thèmes/besoins de renforcement des compétences identifiés ci-après pour la conservation, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel.

	Administrateurs et organismes gouvernementaux à tous les niveaux	Communautés, peuples autochtones, propriétaires fonciers, entreprises locales, autres groupes sociaux etc.	Universités, ONG etc.	Praticiens du patrimoine
Mise en œuvre de la <i>Convention</i>	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Listes indicatives	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Propositions d'inscription	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Rapport et suivi	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus statutaire : Assistance internationale, etc.	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Conservation et gestion des sites du patrimoine	Haute priorité	Sans objet	Sans objet	Haute priorité
Questions scientifiques et techniques	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Processus de conservation traditionnels	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables des ressources	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Interprétation/communication sur les biens du patrimoine mondial	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Préparation aux risques et gestion des risques de catastrophe	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Sans objet
Outils d'étude d'impact (environnement, patrimoine et social)	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Utilisation et gestion durables du tourisme	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité

Évaluation de l'efficacité de la gestion	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Approches et méthodes de gestion (HUL compris)	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Sensibilisation et promotion	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Gouvernance : cadres et mécanismes législatifs, institutionnels et financiers	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Développement durable	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Résilience environnementale et sociale	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Intégration de la diversité socioéconomique aux systèmes de gestion	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Adoption d'approches de gestion du patrimoine basées sur les droits	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Développement de systèmes de gestion efficaces, équitables et inclusifs	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité
Adaptation à et atténuation du changement climatique	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité	Haute priorité

9.3 - Indiquez comment votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités du patrimoine mondial (2011).

		Non	Oui
9.3.1	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences au niveau national .		✗
9.3.2	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour renforcer les compétences au niveau régional/sous-régional .		✗
9.3.3	Votre État partie s'appuie sur la Stratégie de renforcement des capacités pour identifier les priorités de renforcement des compétences .		✗
9.3.4	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la collecte de fonds pour appuyer les programmes de renforcement des compétences .		✗
9.3.5	Votre État partie utilise la Stratégie de renforcement des capacités dans le cadre de la sensibilisation à la nécessité de conserver et de gérer le patrimoine naturel et culturel .		✗

9.4 - L'État partie a-t-il une stratégie nationale de formation/d'éducation pour améliorer le renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine ?

Il y a une **stratégie nationale** de renforcement des compétences en matière de conservation, protection, mise en valeur et gestion du patrimoine, mais il y a des **insuffisances au niveau de la mise en œuvre**.

9.5 - Commentaires : conclusions et/ou recommandations sur le renforcement des compétences (questions 9.1 à 9.4)

10. Le chapitre 10 vise à recueillir des informations sur des mesures, des politiques et des législations spécifiques ayant pour objet la protection, la conservation, la présentation et la gestion du patrimoine mondial.

10.1 - Recensez ci-après les principales législations relatives à la protection, la conservation, la mise en valeur et la gestion du patrimoine mondial ne figurant pas au point 5.1, le cas échéant

10.2 - Décrivez brièvement en quoi la législation et/ou la réglementation à d'autres niveaux contribue à l'identification, la conservation et la protection du patrimoine culturel et naturel de l'État partie. Précisez les liens internet pour les législations fournies ci-dessus.

10.3 - Are the services provided by agencies/institutions adequate for the protection, conservation, presentation and management of World Heritage properties in your country?

There is **some capacity** to protect, conserve, present and manage World Heritage properties but **some deficiencies** remain.

10.4 - How does the State Party encourage and support World Heritage properties to manage and develop visitation/tourism sustainably?

By providing financial resources and incentives for sustainable tourism related activities

By developing policies and/or requiring sustainable tourism strategies to be developed

By providing capacity building for site managers

By facilitating network cooperation and stakeholder engagement through the development of governance structures or other mechanisms for cooperation

10.5 - Please indicate here any additional information or clarify how the State Party supports sustainable tourism planning and management at a property level.

10.6 - Does the State Party require the use of impact assessments for programmes (e.g. strategic environmental assessments) or development projects (e.g. environmental impact assessments, heritage impact assessments) that may have an impact on the World Heritage property, its buffer zone and the wider setting?

There is **no regulatory framework** that requires the use of impact assessments for programmes or development projects.

10.7 - Please list the different assessment methods used. Please provide weblinks to the guidance for the assessment methods.

10.8 - Does the State Party have a national capacity building strategy for World Heritage conservation, protection, presentation and management?

There is **no national capacity building strategy** in relation to World Heritage conservation, protection, presentation and management

10.9 - Does the State Party have the institutional capacity to conduct research specifically for World Heritage issues?

There is **no institutional capacity** to conduct research specifically for World Heritage issues.

10.10 - Has the State Party helped to establish national, public and private foundations or associations for raising funds and receiving donations for the protection of World Heritage?

No

10.11 - Please add any additional comments, conclusions and/or recommendations related to World Heritage policies and resources

11. Coopération internationale

11.1 - Has the State Party promoted international cooperation and the establishment of cooperation mechanisms for heritage since the last Periodic Report? If so, please indicate the type of cooperation that best describes your activities.

Participation in other UN programmes, including sustainable development programmes and human rights and gender equality programmes

11.2 - Do you have World Heritage properties that have been twinned with others at a national or international level?

No

11.3 - Please add any additional comments, conclusions and/or recommendations related to International Cooperation (Questions 11.1 to 11.2). If you have twinned World Heritage properties, please list them along with their twins.

12. Éducation, information et sensibilisation

12.1 - Does the State Party have a strategy to raise awareness among communities and different stakeholders about conservation, protection and presentation of World Heritage?

There **are strategies** to raise awareness about the conservation, protection and presentation of World Heritage **but there are some deficiencies in its implementation.**

12.2 - Please rate the level of general awareness of the following groups about World Heritage in your country

Communities living in/around heritage sites	Poor
Indigenous peoples	Not applicable
Youth	Poor
General public	Poor
Decision makers and public officials	Fair
Private sector	Fair
Tourism industry	Good
Other specific groups	Not applicable
If you selected 'Other specific groups', please describe	

12.3 - Does the State Party have heritage education programmes for children and/or youth, that contribute to improving understanding of heritage, promoting diversity and fostering intercultural dialogue?

There **are no heritage education programmes** to improve understanding of cultural and natural heritage, promote diversity, and foster intercultural dialogue.

12.4 - Please rate the level of frequency of the following activities to improve understanding of cultural and natural heritage, promote diversity and foster intercultural dialogue among children and/or youth

Teacher training courses on the use of the World Heritage in Young Hands Kit	Not applicable
Courses/activities for students within school programmes	Not applicable
Youth forums	Not applicable

Skills-training courses for students	Not applicable
Organized school visits to World Heritage properties/cultural and natural sites	Medium
Activities linked to heritage within the framework of UNESCO Clubs/Associations	None
Other	Not applicable
If you selected 'Other', please specify	

12.5 - Does the State Party participate in UNESCO's World Heritage in Young Hands programme?

The State Party **does not participate** in UNESCO's World Heritage in Young Hands programme **but intends to do so**.

12.6 - Please add any additional comments, description of best practices in World Heritage Education, conclusions and/or recommendations related to education, information and awareness building (Questions 12.3 to 12.5)

13. Conclusions et actions recommandées

13.1. Mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* par l'État partie

Synergies with other relevant Conventions, Recommendations and Programmes
<ul style="list-style-type: none"> World Heritage Focal Points are not involved in the revision and implementation of national natural heritage strategies, policies and action plans, beyond specific issues related to World Heritage The State Party is not using the provisions of the 2011 Recommendation on the Historic Urban Landscape There is limited coordination or integration of the implementation of multilateral agreements, programmes and World Heritage policies and strategies
Identification of heritage
National inventories
Tentative List
<ul style="list-style-type: none"> The State Party does not intend to use the Upstream Process during the next revision of its Tentative List
Effectiveness of legal framework
Function of cultural and natural heritage in the life of the community
<ul style="list-style-type: none"> There are no specific policies to give this heritage a function in the life of communities but this is being achieved on an ad hoc basis - natural heritage
Contribution of heritage to sustainable development policies
<ul style="list-style-type: none"> There is no integration of the conservation and protection of cultural and natural heritage as a strategic element in national sustainable development policies and strategies in: There is limited integration of the conservation and protection of cultural and natural heritage as a strategic element in national sustainable development policies and strategies in:
Larger-scale planning
Status of services for protection, conservation and presentation
Financial status
<ul style="list-style-type: none"> The available budget is inadequate for basic conservation, protection and presentation and is a serious constraint on the capacity to conserve and protect Cultural heritage The available budget is inadequate for basic conservation, protection and presentation and is a serious constraint on the capacity to conserve and protect Natural heritage
Human resources
<ul style="list-style-type: none"> Human resources are inadequate for conservation, protection and presentation needs of cultural heritage Human resources are inadequate for conservation, protection and presentation needs of natural heritage
Capacity development
<ul style="list-style-type: none"> The State Party is using the Capacity Building Strategy for the implementation of capacity building at the national level The State Party is using the Capacity Building Strategy for the implementation of capacity building at the regional/sub-regional level The State Party is using the Capacity Building Strategy to identify capacity building priorities The State Party is using the Capacity Building Strategy by fundraising to support capacity building programmes The State Party is using the Capacity Building Strategy by raising awareness about the need to conserve and manage cultural and natural heritage
<ul style="list-style-type: none"> There is a national strategy for capacity development in the field of heritage conservation, protection, presentation and management but there are some deficiencies in implementation

Policy and resourcing of World Heritage properties
<ul style="list-style-type: none"> The services provided by agencies/institutions have some capacities to protect, conserve, present and manage World Heritage properties but some deficiencies remain
<ul style="list-style-type: none"> There is no regulatory framework that requires the use of impact assessments for programmes or development projects that may have an impact on the World Heritage property, its buffer zone and the wider setting
<ul style="list-style-type: none"> There is no national capacity building strategy in relation to World Heritage conservation, protection, presentation and management
Research on World Heritage properties
<ul style="list-style-type: none"> The State Party has no institutional capacity to conduct research specifically for World Heritage issues
International cooperation
Forms of international cooperation and cooperation mechanisms for heritage promoted by the State Party since the last Periodic Report:
<ul style="list-style-type: none"> Participation in other UN programmes, including sustainable development programmes and human rights and gender equality programmes
Education, information and awareness building
<ul style="list-style-type: none"> There are no heritage education programmes to improve understanding of cultural and natural heritage, promote diversity, and foster intercultural dialogue

13.2. Actions visant à mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* (d'après le tableau 13.1)

13.2.1 - Please select the top issues (up to ten)

2.4	Coopération et synergies entre les conventions et programmes auxquels votre État est partie/associé/compte adhérer	
2.4.3	World Heritage Focal Points are not involved in the revision and implementation of national natural heritage strategies, policies and action plans, beyond specific issues related to World Heritage	
2.5	Recommandations de l'UNESCO	
2.5.1	<ul style="list-style-type: none"> The State Party is not using the provisions of the 2011 Recommendation on the Historic Urban Landscape 	✗
3	Liste indicative	
3.3	The State Party does not intend to use the Upstream Process during the next revision of its Tentative List	
5.9	Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés	
5.9.1	<ul style="list-style-type: none"> There are no specific policies to give this heritage a function in the life of communities but this is being achieved on an ad hoc basis - natural heritage 	✗
5.14	Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel	
5.14.2	There is limited coordination or integration of the implementation of multilateral agreements, programmes and World Heritage policies and strategies	✗
8	État des ressources financières et humaines	
8.3	<ul style="list-style-type: none"> The available budget is inadequate for basic conservation, protection and presentation and is a serious constraint on the capacity to conserve and protect Cultural heritage The available budget is inadequate for basic conservation, protection and presentation and is a serious constraint on the capacity to conserve and protect Natural heritage 	✗
8.6	<ul style="list-style-type: none"> Human resources are inadequate for conservation, protection and presentation needs of cultural heritage Human resources are inadequate for conservation, protection and presentation needs of natural heritage 	✗
9	Développement des compétences	
9.3	<ul style="list-style-type: none"> The State Party is using the Capacity Building Strategy for the implementation of capacity building at the national level The State Party is using the Capacity Building Strategy for the implementation of capacity building at the regional/sub-regional level The State Party is using the Capacity Building Strategy to identify capacity building priorities The State Party is using the Capacity Building Strategy by fundraising to support capacity building programmes The State Party is using the Capacity Building Strategy by raising awareness about the need to conserve and manage cultural and natural heritage 	✗
9.4	There is a national strategy for capacity development in the field of heritage conservation, protection, presentation and management but there are some deficiencies in implementation	✗
10	Politique et ressources des biens du patrimoine mondial	
10.3	The services provided by agencies/institutions have some capacities to protect, conserve, present and manage World Heritage properties but some deficiencies remain	
10.6	There is no regulatory framework that requires the use of impact assessments for programmes or development projects that may have an impact on the World Heritage property, its buffer zone and the wider setting	✗
10.8	There is no national capacity building strategy in relation to World Heritage conservation, protection, presentation and management	
10.9	The State Party has no institutional capacity to conduct research specifically for World Heritage issues	✗
11	Coopération internationale	

11.1	Forms of international cooperation and cooperation mechanisms for heritage promoted by the State Party since the last Periodic Report: <ul style="list-style-type: none"> Participation in other UN programmes, including sustainable development programmes and human rights and gender equality programmes 	
12	Éducation, information et sensibilisation	
12.3	There are no heritage education programmes to improve understanding of cultural and natural heritage, promote diversity, and foster intercultural dialogue	X
Veuillez sélectionner 0 points supplémentaires		
<input checked="" type="checkbox"/> Please save this question to reflect changes		

13.3. Évaluation des actions prioritaires

13.3.1 - Please indicate priority actions to address items rated as poor

2.5	Recommandations de l'UNESCO					
		Action	Short description	Authority(ies) responsible	Timeframe	May this action require International Assistance from the World Heritage Fund?
2.5.1	<ul style="list-style-type: none"> The State Party is not using the provisions of the 2011 Recommendation on the Historic Urban Landscape 	Former la commission nationale à utiliser les recommandations	Organiser des séminaires avec une commission nationale pour la mise en forme des éléments CN des outils / informations pour mieux utiliser la recommandation de 2011 sur un paysage urbain historique et pas seulement.	Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur	Une semaine	Oui, cette action nécessiterait une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial; au niveau des formateurs et du matériel "didactique" pour compléter et faciliter les connaissances en question.
5.9	Politiques générales donnant une fonction au patrimoine culturel et naturel dans la vie des communautés					
5.9.1	<ul style="list-style-type: none"> There are no specific policies to give this heritage a function in the life of communities but this is being achieved on an ad hoc basis - natural heritage 	Création de politiques spécifiques pour donner à ce patrimoine un rôle dans la vie des communautés.	Création d'un projet de loi qui préserve et sauvegarde le patrimoine en lui donnant une relation directe avec la communauté environnante afin qu'il puisse assumer un rôle prépondérant dans l'identité des individus et des communautés.	Commission nationale pour l'UNESCO / gouvernement	Six mois	Dans ce contexte, l'assistance du Fonds du patrimoine mondial se situerait davantage au niveau des avis juridiques afin d'obtenir un produit législatif fonctionnel.
5.14	Usage des politiques et stratégies agréées par le Comité du patrimoine mondial ou l'Assemblée générale des États parties à la Convention du patrimoine mondial pour définir des politiques ou stratégies nationales de protection du patrimoine culturel et naturel					
5.14.2	There is limited coordination or integration of the implementation of multilateral agreements, programmes and World Heritage policies and strategies	Consolider la mise en œuvre des accords, programmes, politiques et stratégies multilatéraux du patrimoine mondial.	Cette consolidation et mise en œuvre des accords, programmes, politiques et stratégies multilatéraux du patrimoine mondial est en attente de la reformation, la restructuration du cadre et celui des institutions culturelles existant.	Commission nationale pour l'UNESCO / gouvernement	Urgent	Oui, cette action nécessiterait une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial;
8	État des ressources financières et humaines					
8.3	<ul style="list-style-type: none"> The available budget is inadequate for basic conservation, protection and presentation and is a 	Ajuster un budget pour la conservation, la protection et la formation du personnel du patrimoine culturel, en tenant compte de la réalité du pays.	Disons qu'il n'y a pas de budget disponible pour la conservation et la protection du patrimoine culturel. Il est urgent d'améliorer le budget en raison de l'état avancé de dégradation des biens culturels.	État partie	Urgent	Oui, cette action nécessiterait une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial.

	<p>serious constraint on the capacity to conserve and protect Cultural heritage</p> <ul style="list-style-type: none"> The available budget is inadequate for basic conservation, protection and presentation and is a serious constraint on the capacity to conserve and protect Natural heritage 					
8.6	<ul style="list-style-type: none"> Human resources are inadequate for conservation, protection and presentation needs of cultural heritage Human resources are inadequate for conservation, protection and presentation needs of natural heritage 	la formation du personnel.	Compte tenu de la situation, il est nécessaire de créer une formation à court et moyen terme (qui sait, à long terme), dans le but de former / créer un cadre culturel capable de faire face à cette situation malheureuse.	Commission nationale pour l'UNESCO / gouvernement et UNESCO	Deux semaines Six mois	Oui, cette action nécessiterait une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial. Si possible, offrez des bourses STP pour les diplômés dans les domaines culturels.

9	Développement des compétences					
9.3	<ul style="list-style-type: none"> The State Party is using the Capacity Building Strategy for the implementation of capacity building at the national level The State Party is using the Capacity Building Strategy for the implementation of capacity building at the regional/sub-regional level The State Party is using the Capacity Building Strategy to identify capacity building priorities The State Party is using the Capacity Building Strategy by fundraising to support capacity building programmes The State Party is using the Capacity Building Strategy by raising awareness about the need to conserve and manage cultural and natural heritage 	former le personnel de façon continue et urgent.	Il est nécessaire d'investir dans une sorte de "formation tout au long de la vie" pour les techniciens du secteur culturel dans le domaine du patrimoine culturel et naturel	Commission nationale pour l'UNESCO / gouvernement et UNESCO	temps indéterminé	Oui, cette action nécessiterait une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial.

9.4	There is a national strategy for capacity development in the field of heritage conservation, protection, presentation and management but there are some deficiencies in implementation	Misez sur l'entraînement	Pour le renforcement des capacités dans le domaine de la conservation, de la protection, de la mise en valeur et de la gestion du patrimoine, la stratégie locale est de tirer le meilleur parti de la formation dispensée par l'UNESCO pour combler le d	Commission nationale pour l'UNESCO / gouvernement et UNESCO	temps indéterminé	Oui, cette action nécessiterait une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial.
-----	--	--------------------------	---	---	-------------------	---

10 Politique et ressources des biens du patrimoine mondial

10.6	There is no regulatory framework that requires the use of impact assessments for programmes or development projects that may have an impact on the World Heritage property, its buffer zone and the wider setting	Restructuration de la Commission nationale pour l'UNESCO	Un cadre réglementaire qui nécessite l'utilisation d'évaluations d'impact pour les programmes ou projets de développement susceptibles d'avoir un impact sur le bien du patrimoine mondial, sa zone tampon et le scénario plus large sera possible	Gouvernement	Urgent	Oui, cette action nécessiterait une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial.
------	--	--	--	--------------	--------	---

10.9	The State Party has no institutional capacity to conduct research specifically for World Heritage issues	Le fait qu'il y ait moins de ressources humaines qualifiées, une institution moins organisée dans le domaine du patrimoine mondial, rend impossible toute recherche efficace.	Só após a capacitação humana e institucional será possível conduzir pesquisas especificamente sobre questões de Patrimônio Mundial	Commission nationale pour l'UNESCO / gouvernement	Urgent	Oui, cette action nécessiterait une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial.
------	---	---	--	---	--------	---

12 Éducation, information et sensibilisation

12.3	There are no heritage education programmes to improve understanding of cultural and natural heritage, promote diversity, and foster intercultural dialogue	Insertion d'une unité d'enseignement dans l'enseignement	Insertion d'une unité curriculaire dans le programme national d'éducation en tant que composante obligatoire ou facultative, pour combler ce manque de connaissances académiques.	Ministère de l'Éducation. Commission nationale pour l'UNESCO. Fonds du patrimoine mondial	Trois mois	Oui, cette action nécessiterait une assistance internationale du Fonds du patrimoine mondial; au niveau des formateurs et du matériel "didactique"
------	---	--	---	---	------------	--

Please indicate priority actions to address items rated as poor complété

13.4. Actions supplémentaires pour mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial*

13.4.1 - Please indicate any additional actions for the implementation of the *World Heritage Convention*

14. Bonnes pratiques dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*

14.1 - Example of good practice in World Heritage protection, identification, conservation or management at the State Party level.

En ce qui concerne la conservation, il est à noter que la préoccupation ne concerne que certaines entités, mais l'État a géré avec des formations de l'UNESCO qui visent à sensibiliser à l'urgence de travailler avec une convention du patrimoine mondial.

14.2 - Define which topics are covered by this example of good practice at the State Party level.

Sustainable Development
Synergies
State of Conservation
Management
Governance

15. Évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.1. Institution principale chargée des communications avec l'UNESCO sur la *Convention du patrimoine mondial*

15.1.1 - Which primary institution is responsible for communicating with UNESCO with regards to the World Heritage Convention?

Commission nationale pour l'UNESCO qui affecte le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

15.2. Pertinence et objectifs de l'exercice du Rapport périodique

15.2.1 - Relevance and Objectives of Periodic Reporting

State Party	Poor
Site Managers	Poor
UNESCO World Heritage Centre	Good
Advisory Bodies	Good

15.3. Les quatre objectifs des Rapports périodiques

15.3.1 - How well does the current questionnaire address each of the four Objectives of Periodic Reporting?

	Objective	Not at all	Partially	Adequately
15.3.1.1	Provide an assessment of the implementation of the <i>World Heritage Convention</i> by the State Party			✗
15.3.1.2	Provide an assessment as to whether the values of World Heritage properties are being maintained over time			✗
15.3.1.3	Provide updated information about World Heritage properties to record the changing circumstances and state of conservation of the property			✗
15.3.1.4	Provide a mechanism for regional cooperation and exchange of information and experiences between States Parties about the implementation of the <i>World Heritage Convention</i> , and World Heritage conservation			✗

15.4. Proposez des suggestions pour améliorer l'exercice du Rapport périodique

15.4.1 -

15.5. Utilisation des données

15.5.1 - How does your State Party plan to use the data?

Revision of priorities/strategies/policies for the protection, management and conservation of heritage

Fundraising

Awareness raising

Advocacy

Reporting for other conventions/conservation mechanisms

Reporting on implementation of Sustainable Development Goals

Improve the States Party implementation on the Convention

15.6. Délais et ressources

15.6.1 - Were your national authorities given adequate time (i.e. roughly ten months) to gather necessary information and to fill in the questionnaire during this cycle of Periodic Reporting?

Yes

15.6.2 - Please estimate the time (working hours) and the number of people involved in completing Section I of the questionnaire.

	Time & people	Number of hours worked	Number of people involved
15.6.2.1	Gathering data	5	3
15.6.2.2	Consulting stakeholders	8	3
15.6.2.3	Filling in the questionnaire	50	8

15.6.3 - Has a gender balanced contribution and participation been considered and implemented in the filling out of this questionnaire?

Gender balance has been explicitly considered in the process but there are still deficiencies its implementation.

15.6.4 - Did your national authorities mobilise any additional resources to carry out this cycle of Periodic Reporting?

Additional resources	No	Yes
----------------------	----	-----

15.6.4.1	Human resources	X	
15.6.4.2	Financial resources for organizing consultation meetings/training	X	

15.6.5 - Please provide details on any additional resources mobilised.

15.7. Format et contenu du questionnaire du Rapport périodique

15.7.1 - How accessible was the information required to complete the Periodic Report?

Little of the required information was accessible

15.7.2 - Was the questionnaire easy to use and clear to understand?

Using the questionnaire	good
Understanding the questions	good

15.7.3 - Please provide suggestions for improvement

15.8. Formation et conseils

15.8.1 - Please rate the level of support received in terms of training and guidance from the following entities for the completion of the Periodic Reporting questionnaire

World Heritage Centre	Poor
UNESCO (other sectors)	Poor
UNESCO National Commission	None
ICOMOS International	None
IUCN International	None
ICCROM International/regional	None
ICOMOS national/regional	None
IUCN national/regional	None
Category 2 Centres	None
Other	Not applicable
If 'Other' applies, please specify	

15.8.2 - Were the online training resources provided by the World Heritage Centre regarding Periodic Reporting adequate for your national authorities to complete the online questionnaire?

Yes

15.8.3 - Please provide further comments on the online training resources

15.9. Commentaires, conclusions et/ou recommandations concernant l'évaluation de l'exercice de soumission de Rapports périodiques

15.9.1 - Comments, conclusions and/or recommendations related to the Assessment of the Periodic Reporting Exercise

15.9.2 - Thank you for having filled in all the questions.